*« Je*1 *»* [*Nom\_Propre(s)* ] (*ici uniquement votre ou vos Prénoms en rouge*)

 Le treizième jour du mois d’octobre de l’An
 de Grâce deux-mille-vingt

Sans Préjudice, tous droits protégés 20 19. UCC 1-308

Nos réf. : Model de lettre pour réclamer les justificatiofs aux impôts.docx
Objets : [Prénom] [Nom\_de Famille] *si vous les connaissez*
mise en demeure de produire officiellement SOCIÉTÉ TRESORERIE [VILLE]
Sans limite dans le temps et l’espace [TRES. *Relevé sur leur document*] Siret XXXXX (voir annuaire)
 [*complément d’adresse*]
 [Adresse]
Vos références : [00000] [Ville],
Toutes vos « réclame-à-sion » non justifiées
auxquelles « Je » ne consens pas

Envoi lettre postale suivie n°3YXXXXXXXX *ou*
Envoi par lettre recommandée avec accusé de réception 1AXXXXXXXX *de préférence pour cette lettre !*

Envoi par mail en courrier électronique xxxxxxxx@dgfip.finances.gouv.fr

À l’attention de [Prénom] [Nom\_de Famille] *si vous les connaissez, sinon [Le comptable public]* ainsi qu’à tous vos (ses) Supérieurs et vos (ses) Subordonnées hiérarchiques, et tous ceux et celles) revêtues des mêmes fonctions ou des mêmes charges que vous (Le comptable public) :

**Valant mise en demeure de produire officiellement
Sans limite dans le temps et l’espace**

Conformément aux dispositions de l’article 1353 du Code Civil qui dispose que celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver, « Je » vous prie de me faire parvenir, pour preuve de toutes créances passée, actuelles et/ou éventuellement à venir, une copie des documents suivants :

• La page et la date du Journal Officiel ayant publié l’article 15 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948 annexé au décret du 9 décembre 1948 ;

• La codification par le parlement en date du 6 avril 1950 du Code Général des Impôts.

• À défaut, veuillez me faire parvenir une copie du contrat nous liant signé de ma main ainsi que les extraits de compte reprenant tous les mouvements éventuels ainsi que toute la comptabilité détaillée afin de vérifier chaque perception et dépense. L’Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 Août 1789 (DDHC) dispose : La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

En tant qu’Être Vivant, seul administrateur et bénéficiaire de ma personne morale/société/trust/fiducie, « je » vous donne 21 jours pour me répondre par écrit, en votre âme et conscience, en me fournissant les preuves de vos réclamations ainsi que les preuves légales de vos réclamations sur mon Être Vivant et respirant, à défaut de quoi vous serez responsable de tout dommage que je pourrais subir.

Vos réponses doivent parvenir à [Nom\_Propre(s)]; ; famille [Nom\_De\_famille, Près de [Adresse] [code\_postal] [Ville], Pays [région] en Terre Libre

À défaut de transmission dans le temps impartit vous serez passible de la sanction prévue en l’Article 432-10 Modifié par LOI n°2013-1117 du 6 décembre 2013 - art. 6

-1- L'Article 14 de la DDHC du 26 Août 1789 dispose :

« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux même ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d’en suivre l’emploi, et d’en déterminer la quotité, l’assiette, le recouvrement et la durée. »

 « Je » crois important de souligner « la consentir librement »

Vous me rétorquerez que mon représentant parlementaire donnerait mon consentement lorsqu'il vote le budget. Mais d'abord « Je » n'ai pas désigné de représentant, ensuite rien dans votre constitution n'autorise un représentant à confisquer à un dit « citoyen » sa liberté individuelle de consentement ;

Le texte de la constitution : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf>

-2- l'Article 4 de la convention Européenne des droits de l'Homme interdit l'esclavage et le travail forcé.
Le fait de me forcer à soumettre tout ou partie du fruit de mon travail forcé produit par mon énergie sans mon consentement caractérise l'esclavage, à temps partiel peut-être, mais à la mise en esclavage incontestablement.

La mise en esclavage est un crime contre l’humanité imprescriptible :
Article 212-1 Modifié par LOI n°2013-711 du 5 août 2013 - art. 15

« Je » m'attends à ce que vous m'objectez que rien ni personne ne me force à travailler : dans ce cas, soit, mais alors vos actes tombent dans le Code Pénal : c'est de l'extorsion, le fait de travailler n’expose à la menace et à la contrainte d’être passible une extorsion Article 312-1 du Code pénal :

« L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque. »

C'est puni de 7 ans de prison et 100 000€ d'amende.
Le texte de la CEDH : <http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf>

Pour rappel, à ce jour j’ai toujours explicitement dit qui « Je » suis et qui j’administre.

Par le fait avéré que la société commerciale "REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE", 55 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS enregistrée au registre du commerce sous le SIREN 100000017, SIRET 10000001700010, D-U-N-S® NUMBER n°542472212 est forclose, toute(s) autorité(s) sur mon Être Humain Vivant que « Je » suis ainsi que de ceux que l’administre est (ou sont) invalide(s).

Veuillez agréer, chère Bernadette Noblia, mes hommages Humains et Souverains.

*[Nom\_Propre(s)]; [Nom\_De\_famille]*[[1]](#endnote-1)

Signature de votre Nom\_Propre en rouge

P.S. Cette demande ne saurait vous exonérer d’une facturation à venir sur la base du dernier Avis de facturation en vigueur sauf à me rembourser, en retour de correspondance, de vos extorsions antérieures ainsi que tous les frais et débours qui en ont découlé.
« Je » ne souscrits pas et, contrairement à vous toutes et tous, « Je » n’ai aucune obligation envers les textes émis dans le(s) statut(s) de l’une ou l’autre des, plus ou moins 41200 sociétés de la dites ripouxblique et/ou la fiction nommée « état »peu importe qu’ils « disposent » ou « stipulent tous sont forclos.

 *[Nom\_Propre(s)];* 3 ; de la famille [Nom\_De\_famille], Valeurs actives de la Création l’Être Humain Souverain et créditeur pour la personnalité juridique de : [NOM\_DE\_FAMILLE] [PRENOM(s)].

*[Nom\_Propre(s)];* 3 ; de la famille [Nom\_De\_famille], l’Être Humain Souverain, Valeurs actives de la Création, bien Vivant et Conscient qui possède et qui seul est en droit d’administrer la PERSONNE légale, entité juridique fictive créée par dol avec l’acte et le certificat de naissance de la nommée fiction : [NOM\_DE\_FAMILLE] [PRENOM(s)].par la société République Française (SIREN : 100000017).

 Sans Préjudice, tous droits protégés 20 19. UCC 1-308

1. « Je » suis un Homme Vivant de chair et de sang, « Roi en son Royaume » et non une entité fictive, PERSONNE juridique induite par la graphie en majuscule ou pas, dites la convention linguistique la GLOSSA, ou pas, que les institutions de la ripouxblique, certaines entreprises, sociétés et associations emploient pour créer une identité fictive, « PERSONNE juridique » sous fiducie de l’ETAT par dol et escroquerie, d’une dénomination ou raison sociale à laquelle « Je » ne consens pas de part, entre autre, l’Ordonnance de la Cour mondiale, La Haye, Numéro d'enregistrement: RA 876 270 415 US Numéro de commande: République 49Alaska 5272016-000101.

« Je » ne consens pas et n’ai jamais consenti à une fiducie sur mon Être et à ce titre « Je » vous oblige au respect de la forme légale selon les dispositions de la Loi du six Fructidor, en reportant mon identité tel qui apparait dans mon acte de naissance comme en première ligne du présent ainsi que celle de ma demeure. [↑](#endnote-ref-1)